

Un contrôle policier violent et inapproprié à l'encontre d'un bénévole de l'aide alimentaire

Le lundi 13 avril à 13h, devant l'entrée de la gare Saint Roch, un groupe de policiers procède à un contrôle d'attestations de circulation, dans le cadre du confinement, envers M.G.

Celui-ci leur produit l'attestation de déplacement dérogatoire concernant la rubrique « participation à des missions d'intérêt général », son ordre de mission nominatif en tant que bénévole, signé par le responsable du Secours Populaire, ainsi que ses papiers d'identité.

Mais ce contrôle va dégénérer. Un premier policier l'agresse verbalement, lui hurlant dessus et postillonnant, et jette ses papiers d'identité par terre lui reprochant de « rompre le confinement ».

Il est aussitôt relayé par l'un de ses collègues qui pousse M.G. violemment et le fait tomber en arrière contre la poignée d'une des portes d'entrée de la gare où il se cogne et se fait très mal. Les policiers tournent ensuite les talons après lui avoir notifié une amende mais sans lui fournir de récépissé.

M.G. est l'un des 60 bénévoles participant à la plate-forme d'aide alimentaire mise en place pour répondre à l'urgence de la crise sanitaire causée par le covid19, opération engagée conjointement sur Montpellier par 9 associations (*Luttopia, Deux Choses Lune, AREA, Secours Catholique, Secours Populaire Français, Médecins du Monde, Ligue des Droits de l'Homme, La CIMADE, La Petite Cordée*), avec le soutien de la Préfecture de l'Hérault et de la Ville de Montpellier.

Compte tenu du manquement manifeste aux règles déontologiques régissant la police et des violences sans fondement dont il a fait l'objet, M.G. a d'une part procédé à un signalement auprès de l'IGPN et déposé plainte d'autre part auprès de la gendarmerie, doublée par LR/AR auprès du procureur de la République appuyée par un certificat médical faisant état d'une ITT de 5 jours, et en demandant la réquisition des caméras de surveillance afin de conforter ses dires.

De tels agissements de la part des forces de l'ordre, que l'enquête devra confirmer, ne sauraient être tolérés d'autant qu'ils n'apparaissent pas isolés, des incidents semblables ayant été relevés sur la scène nationale.

La Ligue des Droits de l'Homme demande que toute la lumière soit faite et que justice soit rendue à M.G., car ce sont tous les bénévoles agissant dans les mêmes conditions qui sont potentiellement concernés.

Jean-Paul VOGEL, président LDH Montpellier

